

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MULHOUSE  
Conseil d'Administration du 07 février 2023**

**10 administrateurs présents (15 en exercice, 1 procuration, 4 absents)**

**DELIBERATION N° 2023-32**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - 2023 (ADM/7.1.2/32)**

Une subvention de 18 000 € est octroyée au Centre Communal d'Action Sociale de Mulhouse par l'Etat pour la création d'une Equipe de Prévention Citoyenneté au quartier de Bourtzwiller (EPCB) à Mulhouse, et ce dans le cadre de la Politique de la Ville.

Afin de permettre au CCAS de disposer de crédits pour faire face aux dépenses engendrées par la mise en place et le fonctionnement de cette nouvelle équipe, il convient d'inscrire au budget les écritures suivantes :

**Recette de la section de fonctionnement**

Chapitre 74, compte 74718, fonction 4232,  
Service gestionnaire FPP – Famille, Parentalité et Prévention  
Ligne de crédits n°1086  
« Sub Etat Equipe Prévention Citoyenneté Bourtzwiller » + 18 175 €

**Dépense de la section de fonctionnement**

Chapitre 012, compte 6215, fonction 020,  
Service gestionnaire ADM – Administration  
Ligne de crédits n°12 « Remboursement Frais de Personnel » + 13 475 €

Chapitre 011, compte 62871, fonction 020  
Service gestionnaire ADM – Administration  
Ligne de crédits n°10 « Remboursement Moyens logistiques » + 2 700 €

Chapitre 011, compte 611, fonction 4232  
Service gestionnaire FPP – Famille, Parentalité et Prévention  
Ligne de crédits n°1087  
« Actions Equipe Prévention Citoyenneté Bourtzwiller » + 2 000 €

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée.

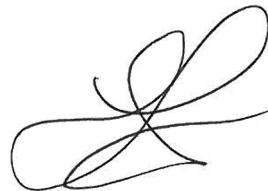
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- Approuve la Décision Modificative n°1 de 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,



Michèle LUTZ